

éliminer l'hystérie, mais ils peuvent suffire pour assurer le diagnostic d'une hémiplegie organique si toutefois rien n'oblige à admettre une association de l'hystérie avec une affection organique.

Il en est de même, également, des stigmates ou des accidents de l'hystérie confirmée : s'ils permettent d'affirmer l'hystérie, ils ne peuvent pas toujours non plus éliminer l'idée d'une maladie organique (syphilis, intoxication) qui peut se développer simultanément sur un terrain névropathique et aboutir au même accident de paralysie.

C'est ainsi que pour éviter toute erreur, il est enseigné, comme règle générale, de rechercher, dans tous les cas présentant des symptômes indubitables de l'hystérie, si elle ne masque pas une lésion organique qui est la cause réelle de l'hémiplegie.

Dans le cas de notre malade, le syndrome de la paralysie se présentait avec les allures classiques de l'hémiplegie hystérique : paralysie incomplète des membres, mobile, limitée au côté gauche et associée avec de l'anesthésie du même côté ; pas de paralysie faciale ni déviation de langue, mais association d'aphasie motrice simple sans agraphie, ou plutôt de mutisme, qui au lieu d'apparaître simultanément avec la paralysie des membres, comme dans les lésions des centres psycho-moteurs, n'était venue se surajouter que deux jours après la paralysie des membres alors que celle-ci présentait déjà des signes d'amélioration ; pas d'altération des reflexes ni aucun des phénomènes remarqués par Babinski. Ajoutons à ces signes intrinsèques des antécédents d'hystérie confirmée, (crises hystériques convulsives, accidents de paralysie fugaces, anesthésies) l'influence évidente d'une idée fixe sur l'origine de ces troubles nouveaux—idée fixe dérivant de la crainte des " humeurs rentrées " à la suite de la disparition assez rapide d'une dermatose généralisée et l'origine de l'auto-suggestion — et l'on admettra que le diagnostic ne pouvait offrir, pour ce cas, de sérieuses difficultés.

Ainsi, le bilan de la névrose nous paraissant nettement établi, en l'absence de tout signe pathognomonique de lésions organiques des centres nerveux, nous n'avons pu hésiter à rapporter à cette influence pathogénique le syndrome clinique qui se présentait à notre observation et dont l'histoire m'a servi d'occasion pour rappeler à votre mémoire les signes différentiels des hémiplegies organiques et de celles qui relèvent d'une influence purement névropathique.

Il me fut facile de prédire, en même temps, les effets décisifs que produirait le traitement psychique aidé de l'influence de moyens physiques suggestifs, sur ces troubles, d'origine purement fonctionnelle.